

Réf: Dossier 268327

Avis de constitution

SOCIETE « SYN2AK »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 9eme TRANCHE, LOT
: 2679 ILOT : 242 SECTION : IX PARCELLE : 63, Lot 2679,
Ilot 242

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 28/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SYN2AK »

Objet :

- VTC
- Consultation et Maintenance informatique
- Commerce générale
- Aménagement ; décorations ; Traiteur.
- Prestation de service et Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et

immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements

financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie

des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou

devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales,

industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement

ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension

ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 9eme TRANCHE, LOT : 2679 ILOT : 242 SECTION : IX PARCELLE : 63, Lot 2679, Ilot 242

Dirigeant(s) Mme SADIKOU EPSE REMY ALIMATH SADIA AWENI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13421 du 13/12/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°87963/GTCA/RC/2023 du 13/12/2023

